Enregistré à SIE DE LAGNY-SUR-MARNE
Le 14/12/2010 Bordereau n°2010/1 021 Case n°9
Enregistrement 8 377 € Pénalités
Total liquidé huit mille trois cent soixante-dix-sept euros
Montant reçu huit mille trois cent soixante-dix-sept euros
La Contrôleuse

Marie-Hélène CERNOCH
Contrôleuse des Impôts

ACTE DE CESSION DE PARTS

Société ABIL Ressources
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 2 bd de Strasbourg 94 Nogent sur Marne
RCS Créteil B 483 304 812

ENTRE LES SOUSSIGNES :

1° La société M2S société à responsabilité limitée au capital de 8000 euros don Chelles (77) ZI la trentaine, inscrite RCS Meaux 430 454 207

Ext 6528

2° Laurent Schnepf né le 08 septembre 1964 à Meulan (78) de nationalité française, marié sous le régime de la séparation de biens, demeurant à Rosny sous bois (93) 30 rue Edouard beaulieu

3° JeanPaul Michel né le 17 janvier 1960 à Châlon en Champagne (51) de nationalité française, marié sous le régime de la séparation de biens, demeurant à Lagny sur Marne (77) 5 avenue de la République

Ci-après dénommés le cédant
D'une part

La société Sharpteam , société à responsabilité limitée au capital de 425 000 euros dont le siège social est à Chelles (77500) 14 avenue de la trentaine ZI la trentaine, inscrite RCS Meaux 524 634 367

Ci-après dénommée le cessionnaire
D'autre part

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La société à responsabilité limitée ABIL Ressources a pour objet en France et à l'étranger :

- L'activité de mettre à disposition d'utilisateur des salariés en fonction d'une qualification connue, qu'elle embauche et rémunère à cet effet conformément à la loi.
- Toutes prestations de formations, de recrutement et de placement de personnel salarié dans les conditions prévues par la loi
- Et généralement toutes opérations financières de franchise commerciale industrielles mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

JAM

Elle a été immatriculée au registre du commerce et des société de Meaux le 15 juillet 2005, et son siège a été transféré à Nogent sur Marne (94) 2 Bd de strasbourg le 19 juin 2009. Son capital s'élève à la somme de 100 000 euros, divisé en 12 500 parts de 8 euros chacune, numérotées de 1 à 12500 ; entièrement libérées.

Origine de propriété

Jean Paul Michel possède dans cette société une part numérotée 251 de valeur nominale de 8 euros qui lui a été attribuée en représentation de son apport en numéraire de 8 euros.

Laurent Schnepf possède dans cette société un part numérotée 1 de valeur nominale de 8 euros qui lui a été attribuée en représentation de son apport en numéraire de 8 euros.

La société M2S possède dans cette société 11 248 parts numérotées de 1253 à 12 500, de valeur nominale de 8 euros chacune qui lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire de 89 984 euros.

Ces 11 250 parts sont entièrement libérées .

Cession

Par les présentes, Jean Paul Michel et Laurent Schnepf cèdent chacun et transportent chacun, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire qui accepte, une part sociale de ladite société, numérotée 251 pour celle appartenant à Jean Paul Michel et numérotée 1 pour celle appartenant à Laurent Schnepf , avec tous les droits et obligations y attachés.

Par les présentes la société M2S cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire qui accepte 11 248 parts sociales de ladite société qui lui appartiennent numérotées de 1253 à 12 500, avec tous les droits et obligations y attachés.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribué auxdites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter du 1er décembre 2010.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 26,66 euros par part cédée, soit un prix total de deux cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent vingt cinq euros (299 925 euros). Ce prix sera payé en une seule fois, dans un délai maximum d'un mois à compter de la signature des présentes, la société Sharpteam justifiant qu'un prêt de ce montant lui a été accordé, mais qu'il faut compter un délai de déblocage des fonds.

TPM

Bail

La société M2S a pris à bail un local commercial sis à Nogent sur Marne (94) 2 boulevard de strasbourg, propriété de la société UFFI Ream, le terme dudit bail étant fixé au mois de septembre 2017. Ces locaux sont sous loués à la société Abil ressources.

La société M2S entend mettre fin au bail qui la lie à la société UFFI Ream, et la société Abil ressources fera son affaire personnelle de la conclusion d'un nouveau bail commercial avec la société UFFI Ream.

Signification-Dépôt

La présente cession sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil. Toutefois cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de dépôt.

Agrément des associés- Intervention de Madame Isabelle Cheyrol épouse Schnepf

Les associés ont donné par écrit leur agrément à la présente cession, ci-aprés annexés.

Mme Isabelle Cheyrol épouse Schnepf propriétaire de 1250 parts sociales de la société ABIL Ressources intervient aux présentes afin de donner expressément son accord à la présente cession.

Tous les associés de la société ABIL ressources étant présents ils agréent expressément la société Sharpteam comme nouvel associé de la société ABIL ressources, dispensent le gérant de convoquer une assemblée générale aux fins d'agrément du nouvel associé et conviennent qu'une assemblée générale extraordinaire réunissant exclusivement le nouvel associé et Mme Isabelle Cheyrol épouse Schnepf sera convoquée aux fins de mise en conformité des statuts avec la présente cession.

Déclarations fiscales

Pour la perception des droits d'enregistrement , le cédant déclare que la société Abil ressources est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts cédées représentent des apports en numéraire. Il déclare également que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Formalités-Pouvoirs

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Frais

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'exception de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la société Abil ressources.

Fait le 1er décembre 2010
A Chelles
En 5 originaux

Jean Paul Michel

Laurent Schnepf

Isabelle Cheyrol épouse Schnepf

Société M2S

Société Sharpteam

AGREMENT A CESSION DE PARTS SOCIALES

Je soussigné Isabelle Cheyrol épouse Schnepf née le 21 avril 1974 à Paris 15 ème, de nationalité française, mariée sous le régime de la séparation de biens demeurant à Rosny sous bois (93) 30 rue Edouard Beaulieu ;
associée de la société ABIL Ressources dont le siège est à Nogent sur Marne (94) 2 Bd de Strasbourg, immatriculée RCS Creteil B 483 304 812, propriétaire de 1250 parts de la société Abil Ressources ;

Déclare avoir été informée du projet de cession des 11 250 parts sociales de la société ABIL Ressources numérotées 1, 251, et de 1253 à 12500 par Jean Paul Michel, Laurent Schnepf et la société M2S à la société Sharpteam, au prix de 299 925 euros.

Je donne mon agrément à cette cession, et renonce toute action visant à contester cette cession.

Fait à Chelles , le 10 octobre 2010

Mme Schnepf



AGREMENT A CESSION DE PARTS SOCIALES

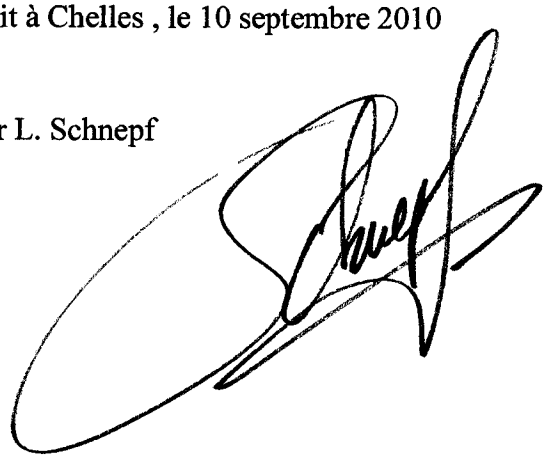
Je soussigné Laurent Schnepf né le 08 septembre 1964 à Meulan (78), de nationalité française, marié sous le régime de la séparation de biens demeurant à Rosny sous bois (93) 30 rue Edouard Beaulieu;
associé de la société ABIL Ressources dont le siège est à Nogent sur Marne (94) 2 Bd de Strasbourg, immatriculée RCS CreteilB 483 304 812, propriétaire de 1 part de la société Abil Ressources numérotée 1;

Déclare avoir été informé du projet de cession des 11 248 parts sociales de la société ABIL Ressources numérotées de 1253 à 12 500 par la société M2S à la société Sharpteam, et du projet de cession de la part numéro 251 de Jean Paul Michel à la société M2S au prix de 299 925 euros.

Je donne mon agrément à cette cession, et renonce toute action visant à contester cette cession.

Fait à Chelles , le 10 septembre 2010

Mr L. Schnepf



AGREMENT A CESSION DE PARTS SOCIALES

Je soussigné Jean-Paul Michel né le 17 janvier 1960 à Châlons en Champagne (51), de nationalité française, marié sous le régime de la séparation de biens demeurant à Lagny (77) 5 avenue de la République;
associé de la société ABIL Ressources dont le siège est à Nogent sur Marne (94) 2 Bd de Strasbourg, immatriculée RCS CreteilB 483 304 812, propriétaire de 1 part de la société Abil Ressources numérotée 251;

- Déclare avoir été informé du projet de cession des 11 248 parts sociales de la société ABIL Ressources numérotées de 1253 à 12 500 par la société M2S à la société Sharpteam, et du projet de cession de la part sociale numéro 1 par Laurent Schnepf à la société Sharpteam au prix de 299 925 euros.

Je donne mon agrément à cette cession, et renonce toute action visant à contester cette cession.

Fait à Chelles , le 10 octobre 2010

Mr J.P Michel

